

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 3 décembre 2025**

### TABLE DES MATIÈRES

#### PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M. Herron

#### DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### ÉNERGIE

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

### CHEMINS

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. C. Chiasson

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. C. Chiasson

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. C. Chiasson

### PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Savoie

L'hon. M. Herron

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

### PRIX DE L'ESSENCE

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour, comme toujours.

[Traduction]

Madame la présidente, 14 mois se sont écoulés et les gens du Nouveau-Brunswick ne bénéficient toujours pas de l'allègement immédiat du prix à la pompe qui leur avait été promis. Le gouvernement Holt a failli à son devoir envers les gens du Nouveau-Brunswick à maints égards. Il n'a pas su mettre en oeuvre les changements d'un simple trait de plume. Il n'a pas su rédiger la mesure législative de manière suffisamment claire pour protéger les consommateurs. Il n'a pas su écouter l'avis des experts qui lui ont dit à maintes reprises que la simple suppression de la formule serait désastreuse pour le maintien de l'approvisionnement en combustibles. Il n'a pas accordé à la CESP le temps nécessaire pour répondre à ses demandes et, par conséquent, n'a pas respecté sa promesse quant à une réduction de 8,24 ¢, le 1<sup>er</sup> décembre. Le gouvernement Holt est entièrement responsable de son incapacité à tenir sa promesse. Il a même omis de présenter des excuses pour ses échecs. Quelle garantie donnerez-vous maintenant aux gens du Nouveau-Brunswick pour l'échéance de février, que vous ne respecterez pas non plus? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Voici la réponse que je donne à mon collègue, le député d'en face : je pense que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes frustrés et je pense également que les parlementaires d'en face devraient l'être tout autant. Pourquoi l'opposition persiste-t-elle à défendre une formule pour représenter le coût du respect des exigences liées au *Règlement sur les combustibles propres*? Tout porte à croire que les gens du Nouveau-Brunswick ont payé trop cher, et ce, pas seulement pendant un an. La situation s'est prolongée pendant deux ans, et nous en sommes maintenant à la troisième année.

Le député d'en face est-il d'accord avec moi sur le fait que les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient jamais avoir à payer un cent de plus que le coût réel du respect des exigences? Pour le déterminer, il faudrait un processus qui permet aux gens du secteur de présenter leurs éléments de preuve et à la CESP de prendre une décision à cet égard.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Voilà la promesse des gens d'en face et leur échec, mais ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui en paient le prix. La CESP est une entité indépendante, un tribunal quasi judiciaire qui réglemente le prix des produits pétroliers au Nouveau-Brunswick. Elle est régie par des lois de l'Assemblée législative. Si la CESP est incapable de fournir une formule qui répond aux objectifs du gouvernement, ce dernier a deux options. La première consisterait à retirer à la CESP son pouvoir de réglementation des prix, à déréglementer les prix des combustibles et à exposer les gens du Nouveau-Brunswick à des prix

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

potentiellement très fluctuants. La seconde consisterait à modifier la loi en vigueur afin d'atteindre ses objectifs. Faites preuve d'une transparence totale envers les gens du Nouveau-Brunswick. Si, en février, la CESP ne propose pas de solution acceptable pour le gouvernement, quelle option choisira-t-il? Les gens du Nouveau-Brunswick méritent de le savoir.

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le député a raison de souligner que la CESP dispose d'une expertise considérable. La mesure initiale de majoration liée au coût du carbone, lorsqu'elle a été ajoutée à la loi, permettait de contourner les processus réglementaires habituels dans le cadre desquels les acteurs du secteur comparaissent devant l'organisme de réglementation pour présenter les coûts qu'ils doivent assumer afin de respecter les exigences — dans le cas présent, les exigences liées au *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) —, après quoi l'organisme de réglementation détermine les coûts.

J'ai une question à poser au député d'en face. Convient-il que le coût du respect des exigences liées au RCP devrait représenter le coût réel du respect des exigences pour éviter que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient trop cher, pas même un cent de trop, ou bien préconise-t-il toujours la même formule alors que tout indique que le secteur a trop récupéré d'argent, et pas pendant une ou deux années, mais bien pendant trois ans?

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. C'est certainement la période des questions, et non celle des réponses, pour le gouvernement actuel. La première ministre a dit aux médias que les gens du Nouveau-Brunswick payaient trop cher à la pompe, une allégation que vient de relayer le ministre des Ressources naturelles. J'ai l'impression qu'ils accusent quelqu'un le long de la chaîne d'approvisionnement de saigner à blanc les gens du Nouveau-Brunswick. À qui le ministre fait-il allusion, au juste?

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous disons que la formule initiale établie par la CESP — j'étais membre du comité responsable — était une solution temporaire, et non permanente. Nous en sommes maintenant à la troisième année. Puisque la CESP laisse entendre qu'elle veut 90 jours avant la tenue de l'audience, j'espère qu'elle déterminera non seulement le coût actuel du respect des exigences, mais aussi la somme payée en trop par les gens du Nouveau-Brunswick au cours des deux premières années — la somme réelle en dollars. Ce que je veux dire, c'est que les gens du Nouveau-Brunswick continuent probablement pour une troisième année de payer trop cher. Le total pourrait atteindre des centaines de millions de dollars. À mon avis, le député d'en face devrait peut-être présenter ses excuses...

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. La raffinerie Irving Oil se trouve dans ma circonscription. Elle appartient à une famille du Nouveau-Brunswick qui verse des millions de dollars à des projets comme celui du YM-YWCA de Saint John et celui de la Irving Oil Field House, pour n'en nommer que

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

quelques-uns. Elle emploie des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick directement et indirectement et, année après année, contribue à hauteur d'environ 50 % au PIB de la province. Aux fins de précisions, est-ce bien cette raffinerie que la première ministre et le ministre des Ressources naturelles accusent d'imposer aux gens du Nouveau-Brunswick un prix des combustibles excessif?

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, personne ne fait d'affirmations sur la raffinerie ni la gestion des activités. Ce que je veux dire, c'est que ce sont les gens d'en face qui ont adopté une mesure législative qui obligeait la CESP à déterminer le coût du respect des exigences, au lieu d'établir un cadre au titre duquel nous aurions suivi de bonnes pratiques réglementaires pour déterminer les coûts réels en fonction de données probantes. Le gouvernement précédent a contourné le processus. Le respect des exigences liées au RCP entraîne des coûts.

Dans les provinces où le marché n'est pas réglementé, la concurrence que maintient la raffinerie la plus efficiente fait diminuer le prix du respect des exigences. Sur notre marché, nous avons recours à une approximation fixée par la CESP. La mesure devait être temporaire, mais a donné lieu à une situation où le coût du respect des exigences liées au RCP a coûté trop cher aux gens du Nouveau-Brunswick.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Toutes les provinces du Canada atlantique ont des marchés réglementés ; j'aimerais donc savoir exactement de qui parle le ministre. C'est le Règlement fédéral sur les combustibles propres qui est responsable des coûts additionnels à la pompe pour les gens du Nouveau-Brunswick. L'Alberta a récemment annoncé une entente prévoyant la suspension des règlements fédéraux et des investissements dans la capture, l'utilisation et le stockage de carbone.

Le gouvernement n'a rien accompli de considérable avec le gouvernement fédéral. La première ministre, entre ses fêtes de cuisine et ses autres visites infructueuses à Ottawa, a-t-elle déjà parlé au premier ministre fédéral de l'abandon du Règlement sur les combustibles propres pour le Nouveau-Brunswick et de l'obtention d'investissements fédéraux pour la capture du carbone ici? Est-elle prête à se battre pour préserver le principal moteur de notre PIB et protéger les emplois bien rémunérés, ou continuera-t-elle d'accuser la raffinerie d'imposer des prix excessifs sur le carburant aux gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je pense que le député fait preuve d'un alarmisme excessif en affirmant que la raffinerie et les emplois sont menacés dans le cadre du débat que nous avons sur la majoration liée au coût du carbone. Mettons cela de côté.

Je veux indiquer clairement que je comprends la situation. Lorsque le député se présentera à la mêlée de presse, appuera-t-il l'idée que le coût du respect des exigences soit fondé sur les coûts réels, ou veut-il plutôt utiliser une approximation alors que tout indique que les

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

gens du Nouveau-Brunswick ont payé trop cher au cours des trois dernières années? Voilà la question.

Le deuxième point de vue est le suivant. Le député m'appuiera-t-il lorsqu'il s'agit d'affirmer que la CESP devrait procéder à une analyse approfondie de toutes les surfacturations qui ont pu se produire pendant la première, la deuxième et la troisième année? Il pourra alors présenter ses excuses aux gens du Nouveau-Brunswick pour leur avoir fait payer des centaines de millions de dollars en trop.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre aime dire que la majoration est une mesure temporaire. Toutefois, il ne fournit aucun contexte à une telle affirmation. Les parlementaires d'en face aiment faire croire que la situation dure depuis longtemps et s'éternise. Le ministre était présent à l'audience de la CESP, où M<sup>me</sup> Brown a témoigné qu'il faudrait de 18 mois à deux ans — donc d'ici à juillet 2025 — pour que le système de crédits carbone soit mis en oeuvre. Où la raffinerie, ou tout autre pollueur, était-elle censée déposer ses crédits carbone lorsqu'aucun mécanisme n'avait été créé?

Le ministre pourrait peut-être expliquer si des travaux ont été réalisés à la CESP — puisqu'il y était — ou si le gouvernement a fait quoi que ce soit — nous savons que non — afin de déterminer s'il existe des solutions pour essayer de donner aux raffineries, aux personnes qui paient pour les emplois dans la province et qui travaillent dur... Qu'ont fait les gens d'en face pour essayer d'améliorer les choses pour les gens de la province?

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, pour être clair, il y aurait trois options quant à la façon dont la Commission aurait pu établir le coût du respect des exigences. La solution temporaire consistait à utiliser une formule élaborée par Grant Thornton. Étant donné que le régime de permis échangeables mentionné par le député n'a pas encore été créé, et que cela prend... Nous entamons maintenant une troisième année d'attente à cet égard, nous devrions revenir à la pratique réglementaire habituelle et veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient que le coût réel du respect des exigences. Le coût du respect des exigences doit être démontré par le secteur. Le député est-il d'accord avec ce côté-ci de la Chambre que le coût du respect des exigences liées au RCP soit basé sur les coûts réels plutôt que sur une approximation? Veut-il continuer à défendre une formule alors que tout porte à croire que les gens du Nouveau-Brunswick ont payé trop cher?

## DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Le compte rendu financier du gouvernement Holt a livré un message alarmant aux gens du Nouveau-Brunswick. Notre province doit maintenant faire face à un déficit prévu de 834 millions de dollars. Il ne s'agit pas d'un simple ajustement. C'est un revirement dramatique et inquiétant par rapport à la stabilité financière responsable que le Nouveau-Brunswick avait travaillé dur à atteindre au cours des dernières années.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Au lieu de poursuivre sur une telle lancée, le gouvernement a ouvert la porte à des dépenses incontrôlées, sans proposer de stratégie claire pour protéger les contribuables, rétablir la confiance ou ramener la province à l'équilibre budgétaire. À un moment où les familles et les entreprises se serrent la ceinture, le gouvernement Holt semble incapable ou peu disposé à faire de même.

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent des réponses honnêtes sur les raisons qui expliquent comment nous en sommes arrivés ici et sur l'incidence que cela aura sur les soins de santé à long terme et les finances de notre province. Un déficit d'une telle ampleur ne se limite pas à une année. Il risque de devenir un fardeau structurel que les générations futures devront porter. De ce déficit ahurissant, quelle part se transformera en dette récurrente d'année en année?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, je trouve intéressant que le député — et tous les parlementaires d'en face dans leurs interventions — parle de gaspillage et de dépenses excessives. Toutefois, les parlementaires d'en face ne précisent jamais où ils veulent que nous apportions des changements au gaspillage et aux dépenses qu'ils nous reprochent. Il n'y a jamais de détails. Si vous faites une telle déclaration, vous devriez probablement nous donner des détails.

Nous parlons de la CBC. J'ai trouvé intéressant que, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ferait, la seule suggestion du député d'en face — et cela reflète probablement ce que les gens d'en face connaissent le mieux — ait été de dire que nous devrions examiner les services publics. Peut-être qu'il y a trop d'employés dans les services publics. C'est probablement parce que, pendant leur mandat, les gens d'en face ont ajouté plus de 5 000 nouveaux postes au gouvernement. Donc, il s'agit d'un gâchis que nous devons examiner pour voir si nous pouvons y remédier. Je me demande si le député est au courant d'autres choses que nous devrons régler.

[Original]

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Le compte rendu financier du deuxième trimestre a mis une chose en évidence : Le gouvernement Holt a perdu la maîtrise des finances au Nouveau-Brunswick. Chaque compte rendu du gouvernement fait état de nouvelles qui sont pires que les précédentes. Pourtant, il n'y a toujours aucun plan crédible, aucune discipline ni aucun signe que le ministre des Finances saisit la gravité de la situation.

Les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à ce que le gouvernement soit capable d'anticiper les défis et de gérer les risques. Or, nous voyons un gouvernement qui trébuche en allant d'une surprise budgétaire à l'autre et en espérant que les chiffres s'amélioreront d'eux-mêmes. Les déficits d'une telle ampleur ne sont pas comblés par des voeux pieux et, faute d'action, ils augmentent. Tout semble indiquer que le gouvernement enfonce notre

## Questions orales

province plus profondément que jamais dans l'endettement. Compte tenu d'un déficit déjà proche d'un niveau historique, le ministre des Finances est-il tout de même convaincu que son déficit dépassera le milliard de dollars?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je trouve intéressant que le parlementaire du côté de l'opposition dise que nous n'avons pas saisi l'urgence de la situation. Je pense que nous la vivons tous les jours. Chaque fois que nous faisons quelque chose pour régler une situation qui n'a pas été réglée... Par exemple, nous avons donné une prime de 10 000 \$ à au moins 10 000 infirmières ; les parlementaires du côté de l'opposition, eux, n'ont rien fait. Or, selon l'opposition ce n'était pas suffisant. Il fallait faire autre chose ; il fallait en faire plus.

Nous avons offert aux clients résidentiels une remise équivalente à la portion provinciale de la TVH sur les factures d'énergie. Pendant deux ans, nous avons demandé à l'ancien gouvernement de prendre une telle mesure, mais il a refusé. Or, l'opposition dit maintenant que nous ne faisons toujours pas assez dans le dossier de l'énergie.

Nous avons reçu des fonds pour compenser des dépenses encourues pendant de nombreuses années en raison des effets du tabac sur la santé. Que nous dit l'opposition? Dépensez-les ; ne les consacrez pas au budget ni au déficit ; ne remboursez surtout pas les dépenses déjà faites ; dépensez. Là, les parlementaires du côté de l'opposition prennent la parole et accusent le gouvernement d'être irresponsable. En voilà toute une.

[Traduction]

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Madame la présidente, nous constatons aujourd'hui qu'il ne s'agit pas de la période des questions. On dirait plutôt l'heure du conte. En tout cas, nous allons passer à autre chose.

La crédibilité financière ne repose pas sur les chiffres du rapport trimestriel, mais plutôt sur la confiance des organismes qui évaluent notre capacité de gestion de risques : les agences de notation. Les évaluations indépendantes de ces agences influent sur la confiance des investisseurs, les coûts d'emprunt et la réputation globale de la gérance financière de notre province. Pourtant, le déficit prévu par le gouvernement Holt monte en flèche, ce qui nous amène à nous demander si le gouvernement actuel a pris les mesures nécessaires pour rassurer les gens qui surveillent notre santé financière.

Des rapports des agences en question indiquent que la perspective stable du Nouveau-Brunswick reflète des attentes selon lesquelles la province prendra des mesures pour gérer sa situation financière. Étant donné le nouveau déficit prévu, le public n'a pas beaucoup entendu le ministre des Finances parler des mesures, s'il y en a, que son gouvernement a prises pour maintenir la stabilité. Ainsi, ma question est la suivante : Quelles mesures précises témoignant d'une gestion financière responsable sont en oeuvre? Soulignez-les.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Voici le sujet préféré de l'opposition : les agences de notation. En passant, dans leur classement de cette année, les agences ont indiqué très clairement que, à leur avis, nous avions, en tant que gouvernement, un plan clair prévoyant notre orientation ; il n'y a donc aucun problème à cet égard.

J'entends sans cesse parler de ce que nous laisserons aux générations futures. Les gens du côté de l'opposition évoquent toujours la question. Laisserons-nous des déficits aux générations futures? Que laisserons-nous aux générations futures? Est-ce des infrastructures vieillissantes et des programmes non financés? Qu'en est-il de ces éléments? Ils coûteront de l'argent. Ils seront nécessaires. Que direz-vous à vos petits-enfants? Regardez l'excellent bilan que nous avions lorsque nous étions au pouvoir ; par contre, il y a des écoles qui tombent en ruine et des routes sur lesquelles on ne peut pas circuler. Voilà ce que vous aurez légué. Voici ce que nous faisons. Nous restaurons le Nouveau-Brunswick et les choses que les parlementaires du côté de l'opposition ont léguées. Nous améliorerons les choses et nous irons de l'avant, comme le veulent les gens du Nouveau-Brunswick.

### ÉNERGIE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais me concentrer un peu sur un autre sujet aujourd'hui et parler de l'électricité et de la demande future au Nouveau-Brunswick. Lors d'une réunion assez récente du Comité des comptes publics, un représentant d'Énergie NB a essentiellement dit que la question l'empêche de dormir la nuit, puisqu'il s'inquiète de l'approvisionnement en électricité et de la demande à l'avenir. Nous savons que notre réseau prend de plus en plus d'ampleur. Nous aurons besoin de plus d'électricité pour les véhicules et ainsi de suite. Il y a également un centre de données pour l'IA dont la construction est prévue à Lorneville. Le centre de données pour l'IA moyen consomme de 100 MW à 500 MW d'électricité. Je crois que le centre en question consommera environ 400 MW. Nous savons qu'une partie de l'électricité sera produite sur place. Étant donné la construction prévue du centre de données pour l'IA et surtout la très grande échelle de certains centres de données pour l'IA et l'insatiable demande d'électricité qui les accompagne, le ministre de l'Énergie peut-il nous assurer qu'Énergie NB peut répondre à la demande?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de poser une question sur le sujet. La réalité est que, même si le projet de centre des données a été présenté, ses promoteurs doivent toujours faire une demande à Énergie NB, laquelle tiendra compte de ce qu'Énergie NB peut fournir.

## Questions orales

Fait intéressant au sujet des centres de données, un grand nombre d'entre eux peuvent mener leurs activités pendant les périodes creuses. C'est bien, car le Nouveau-Brunswick connaît ses pointes de demande d'électricité en hiver. Nous avons une grande capacité de production d'énergie pendant les périodes creuses, soit l'été et le printemps. Toutefois, il y a une période de quelques semaines en hiver où nous devons faire en sorte qu'une quantité maximale d'énergie soit prête et disponible. Je sais que le représentant d'Énergie NB a soulevé, comme il le fait tous les trois ans dans le plan intégré de ressources, le fait que la croissance qui se produit actuellement est préoccupante. Voilà pourquoi Énergie NB envisage divers projets. Voilà pourquoi nous envisageons actuellement certains projets dans le Sud. Nous voulons veiller à ce que, dans les années à venir, lorsque les gens du Nouveau-Brunswick allumeront les lumières, celles-ci s'allument bel et bien.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Nous savons également qu'il y a un centre des données pour l'IA dans le nord du Maine qui cherche aussi de l'électricité pour faire fonctionner ses installations. Encore une fois, étant donné les défis que nous devons relever au Nouveau-Brunswick même pour répondre à la demande actuelle, sans parler de ce qui nous sera imposé à l'avenir, nous nous posons certaines questions au sujet de la façon dont, en tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous pouvons nous protéger. Après tout, nous payons déjà des tarifs qui ont augmenté ces dernières années en raison de la demande. Nous devons veiller à ce que la demande des gens du Nouveau-Brunswick soit satisfaite ici. Le ministre de l'Énergie peut-il assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que l'électricité que nous produisons ici ne sera pas sacrifiée au centre de données pour l'IA dans le nord du Maine et qu'elle n'y sera pas utilisée?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, la gestion du réseau et la gestion de la charge sont des choses dont s'occupe Énergie NB. Cela a toujours été le cas. C'est une question d'offre et de demande, et il s'agit de savoir quand l'électricité est disponible et quand elle peut être vendue. Voilà l'une des réalités du marché. Lorsqu'il y a une période de pointe... Le tout existe déjà. Il ne s'agit pas simplement de centres de données. Nous le savons depuis des années : pendant les journées les plus froides, les usines, comme celles d'Irving ou celles à Edmundston, interrompent souvent leurs activités et réduisent leur consommation d'électricité. Elles peuvent accroître ou réduire leurs activités selon les conditions météorologiques. La gestion de la charge a toujours été importante, et Énergie NB y veille depuis toujours. La sécurité énergétique sera prise en compte dans la réalisation de tout projet proposé.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Pour exacerber le problème, il y a aussi la remise à neuf du barrage de Mactaquac, qui se profile à l'horizon. En comité, nous avons parlé d'une mesure législative que le gouvernement a présentée il n'y a pas si longtemps, et nous avons discuté de ce que cela signifie pour les gens du Nouveau-Brunswick. Ma question s'adresse encore une fois au ministre de l'Énergie. Lorsque nous parlons de demande et de production, si l'un de ces deux éléments... Si la demande atteint un sommet et que la production ne suffit pas à répondre à cette demande,

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

de graves problèmes se poseront à nous dans la province. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie.

Pendant la remise à neuf, la production du barrage de Mactaquac sera-t-elle réduite ou interrompue complètement, et, si c'est le cas, au moyen de quelles autres sources répondra-t-on à la demande pour assurer la stabilité de l'approvisionnement des gens du Nouveau-Brunswick en électricité ici, chez nous?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, la gestion de la demande requiert tout un ensemble de producteurs ou de centrales. Mactaquac est un projet intéressant. Nous verrons comment le projet progressera. Les responsables proposent d'arrêter les turbines une à la fois pour ne pas devoir interrompre complètement la production pendant la durée entière des travaux. Il y a toutes sortes de façons d'envisager la question. Le projet d'intégration des énergies renouvelables et de sécurisation du réseau électrique (IÉRSR) est une possibilité que nous envisageons. Nous ajouterons, probablement d'ici à la fin de l'année ou, je l'espère, au cours des prochains mois, l'énergie éolienne à l'avis d'appel d'expressions d'intérêt. Nous songeons à près de 1 000 MW d'énergie éolienne. De nouveaux projets solaires sont envisagés. L'ensemble du parc se concrétise. Nous envisageons la conversion de la centrale de Belledune à la biomasse. De nombreux projets sont en cours pour que l'approvisionnement puisse répondre à la demande lorsque le besoin se manifestera.

## CHEMINS

**Mme Mitton** (Tantramar, V) : Madame la présidente, dans ma collectivité et un peu partout dans la province, j'entends souvent des gens du Nouveau-Brunswick rapporter des rumeurs selon lesquelles les décisions sur les routes à asphalte sont prises dans les coulisses politiques. Le Plan La voie à suivre était censé permettre l'élimination d'une telle pratique archaïque de favoritisme politique. Néanmoins, le ministère des Transports et de l'Infrastructure dispose encore d'un fonds, soit le fonds pour les projets de circonscription, qui est réparti selon les circonscriptions électorales. D'après la réponse à une demande d'accès à l'information que j'ai présentée récemment, l'affectation à chaque circonscription a tendance à augmenter ou à diminuer selon que son représentant siège du côté du gouvernement ou de celui de l'opposition. Par exemple, après les élections de 2018, lesquelles ont été remportées par les Conservateurs de Blaine Higgs, les circonscriptions représentées par des parlementaires libéraux ont connu une baisse de financement, alors que celles représentées par des parlementaires conservateurs ont vu leur financement augmenter. La première ministre conviendrait-elle que l'affiliation politique du parlementaire d'une circonscription ne devrait pas importer? Les gens méritent des routes sécuritaires partout.

**L'hon. C. Chiasson** (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et je remercie

## Questions orales

la députée d'en face de la question. Voilà qui me donne l'occasion de fournir une explication. La députée d'en face a raison. Il y a eu de nombreuses fluctuations dans le passé. Toutefois, pour cette année et après examen de ce qui s'est passé précédemment, j'ai instauré une formule fondée sur un montant de base de 50 000 \$. Les circonscriptions où se trouvent bel et bien des routes provinciales recevraient un certain pourcentage de la somme globale d'argent prévu pour les projets de comté, établi selon le pourcentage des routes dans la circonscription qui sont provinciales. La formule que j'ai instaurée est très équitable, très vérifiable et très responsable. Bon, ce qui a été fait dans le passé appartient au passé, et il y a eu des fluctuations majeures. Les gens d'en face peuvent brandir les chiffres qu'ils veulent, puisque ceux-ci font état du passé. J'ai rectifié les choses. J'ai rendu le tout transparent et équitable pour tout le monde.

**M<sup>me</sup> Mitton** (Tantramar, V) : Je remercie le ministre des Transports et de l'Infrastructure des renseignements. Il est extrêmement important d'éliminer les iniquités liées au fonds pour les projets. Les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient pas avoir à s'inquiéter de la possibilité que l'état des routes dans leurs collectivités varie selon qu'ils ont voté en faveur du parti au pouvoir, mais c'est exactement ce qui s'est produit, du moins, dans le passé, en ce qui concerne le fonds pour les projets du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Au fil des ans, les Libéraux et les Conservateurs ont eu à tour de rôle la majeure partie de l'argent affecté au titre du fonds, tout comme ils ont été à tour de rôle au pouvoir. Ma demande d'accès à l'information a aussi révélé que le ministre des Transports et de l'Infrastructure de l'époque avait reçu une somme complémentaire. Par exemple, dans le budget de 2024, le financement attribué à la circonscription de Carleton-York a augmenté de 120 % et correspondait à 15 % du fonds global cette année-là. Les chiffres sont éloquents : Les circonscriptions représentées par des parlementaires siégeant du côté du gouvernement ont reçu plus d'argent à dépenser pour les routes. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure révèlera-t-il les formules employées au fil des ans?

**L'hon. C. Chiasson** (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Madame la présidente, je ne sais pas quelles formules ont été employées dans le passé ni comment les fonds ont été répartis. Ce que je sais, c'est que, lorsque je suis entré en fonctions, je me suis penché sur la question. Comme la députée d'en face l'a sous-entendu, il y a eu des fluctuations prononcées. Un ancien ministre a en fait reçu une somme d'argent énorme pour les projets de comté. Madame la présidente, c'est ressorti à l'examen de la question.

L'iniquité était tout simplement flagrante ; j'ai donc demandé au personnel d'établir une formule qui pourrait faire l'objet de vérifications et qui serait juste pour tous les partis. La formule comprend une somme de base de 50 000 \$ par parlementaire, à laquelle s'ajoute une certaine somme déterminée en fonction du pourcentage de routes provinciales, abstraction faite des infrastructures routières provinciales-municipales. Voilà la formule.

**M<sup>me</sup> Mitton** (Tantramar, V) : Merci, Madame la présidente. Lorsque j'ai présenté une première demande d'accès à l'information, on m'a dit que le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'établissait pas le budget par circonscription électorale, mais, à l'automne,

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

lorsque j'ai posé la question lors d'une réunion du Comité des comptes publics, la sous-ministre a confirmé qu'il y avait un fonds.

À l'audience du comité, la sous-ministre m'a aussi dit qu'une formule était employée en vue de déterminer la somme provenant du fonds des projets de circonscription consacrée à chaque circonscription électorale. La formule est sujette à changer d'un gouvernement à l'autre. Selon les chiffres que j'ai reçus, aucune formule précise, claire, juste et transparente n'est employée.

Le gouvernement actuel a promis d'être le gouvernement le plus transparent que l'on ait jamais connu. Le ministre révèlera-t-il les formules, les renseignements dont dispose le ministère des Transports et de l'Infrastructure sur les formules qui ont été employées dans le passé et les données des années précédentes, et s'engagera-t-il à rendre publics les renseignements sur le fonds des projets de circonscription?

**L'hon. C. Chiasson** (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Madame la présidente, encore une fois, je ne sais pas vraiment quelles formules ont été employées dans le passé. J'ai examiné les chiffres et je n'ai pas pu m'y retrouver. Je ne saurais dire si le tout a été déterminé au hasard ou au gré des ministres précédents.

Toutefois, je peux vous dire que, lorsque j'ai examiné les chiffres, j'ai constaté les iniquités et j'ai dit : Quelqu'un aura des ennuis si nous ne réglons pas la situation. Je l'ai donc réglée. J'ai attribué une somme de base à chaque circonscription électorale. Ensuite, les fonds sont calculés en fonction d'un pourcentage. Si une circonscription électorale comprend 1 % des routes provinciales, elle obtient 1 % de l'argent prévu pour les projets de comté. C'est équitable. C'est basé sur leur... Je sais que la circonscription du député de Woodstock est énorme et que les routes qui s'y trouvent s'étendent sur de très nombreux kilomètres. Chaque année, une somme d'argent considérable est attribuée à sa circonscription, et je suis sûr qu'il ne s'en plaint pas. La répartition des fonds repose sur un calcul équitable.

## PRIX DES COMBUSTIBLES

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'aimerais revenir sur l'incapacité du gouvernement de remplir sa promesse d'alléger le prix à la pompe de 8 ¢ le litre. Nous savons que le gouvernement a promis de le faire. Il a failli à la tâche. Le gouvernement essaie de jeter le blâme sur la CESP.

Lorsque nous étions au pouvoir, la CESP a été très claire à cet égard. Les fonctionnaires ont indiqué clairement aux parlementaires du côté du gouvernement actuel, après leur arrivée au pouvoir, que, s'ils essayaient d'éliminer la formule, cela entraînerait la fermeture de stations-service. L'industrie le dit, les fonctionnaires le disent et la CESP le dit ; pourtant, pour essayer de tenir sa promesse électorale, le gouvernement compromet l'approvisionnement en combustible.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

J'aimerais demander au ministre s'il estime et s'il croit que des stations-service devraient fermer leurs portes pour qu'il puisse tenir sa promesse. Les gens du Nouveau-Brunswick seraient privés de combustible. Croyez-vous que c'est la bonne chose à faire? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Herron** (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci au député d'en face de la question. Je veux éclaircir deux ou trois éléments. L'un de ces éléments, c'est que le député d'en face préférerait défendre l'utilisation d'une formule, même si tout indique que son application, pendant la première année, la deuxième année et la troisième année, a entraîné pour les gens du Nouveau-Brunswick des coûts trop élevés. Pour être clair relativement à la situation, je jette le blâme sur le gouvernement précédent. Il a mis en oeuvre la majoration initiale liée au coût du carbone au lieu de simplement suivre une pratique réglementaire habituelle selon laquelle il incombe au secteur de présenter les coûts avec lesquels il doit composer. Les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre et moi croyons que les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient pas payer un cent de plus que le coût réel du respect des exigences.

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : La période des questions est terminée. Avons-nous le consentement unanime pour revenir à la présentation d'invités?

**Des voix** : Oui.